

**DOSSIER DE PRESSE MAI 2026**

# ENQUÊTE BIEN-ÊTRE DES ÉTUDIANT·E·S SAGES-FEMMES

# TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	03
SANTÉ DES ÉTUDIANT·E·S SAGES-FEMMES	04
VÉCU DES ÉTUDIANT·E·S AU COURS DE LA FORMATION	05
EN STAGE	06
RELATIONS AVEC LES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES	07
NIVEAU DE VIE MATÉRIEL ET SITUATION FINANCIÈRE DES ÉTUDIANT·E·S SAGES-FEMMES	08
UN ENJEU D'ATTRACTIVITÉ	10
FOCUS SUR LE PREMIER CYCLE	12
CONCLUSION	14
MÉTHODOLOGIE	16
NOUS CONTACTER	19



# AVANT-PROPOS

**L'ANESF est l'unique association représentant les étudiant·e·s sages-femmes.**

Depuis 1987, elle fédère plus de **4000 étudiant·e·s sages-femmes** des **34 structures de formation de France**.

Accompagnée des 33 associations locales adhérentes et grâce à leur participation active aux projets ainsi qu'aux réflexions de la fédération, l'ANESF a pour but de **défendre** et **prendre position** sur les sujets relatifs à la formation, la profession de sage-femme mais aussi concernant la santé des femmes.

Depuis sa création, l'ANESF a toujours eu au cœur de ses problématiques le **bien-être** des étudiant·e·s sages-femmes. Déjà réalisée en 2018, puis en 2023, l'enquête bien-être avait pour objectif de mettre en lumière les **conditions de vie** et de **formation** des étudiant·e·s sages-femmes. 3 ans après des constats plus qu'alarmants : **80%** des répondant·e·s se sentaient plus **stressé·e·s** depuis l'entrée en formation (2023) ; et avec la mise en place d'une **réforme** de cette même formation, l'objectif est de questionner les différentes **actions** mises en place ces dernières années afin de faire **évoluer** le bien-être des étudiant·e·s sages-femmes.

*Kyra Braze, Vice-Présidente  
chargée des Affaires Sociales*

*Leïla Jamin,  
Porte-parole*

# SANTÉ DES ÉTUDIANT·E·S SAGES-FEMMES

Alors que près de **90 % des étudiant·e·s sages-femmes (ESF) témoignent d'un bon état de santé**, certains facteurs permettant le maintien de ce bon état restent difficiles à atteindre.

## SOMMEIL

**53 %** des étudiant·e·s sages-femmes ne sont **pas satisfait·e·s de leur sommeil**.

## ACCÈS AUX SOINS

**30 % renoncent aux soins**, dont 33 % par manque **financier** et 73% à cause de **l'emploi du temps** chargé (stages, cours théoriques, activité rémunérée, ...).

## ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

**72,3 %** des ESF ont une **activité extrascolaire**, et pour 82,8 % d'entre elles·eux, c'est une activité sportive. Les raisons principales de celles et ceux qui ne pratiquent pas d'activité extrascolaire sont le **manque de temps** (85,8 %) et le **manque d'argent** (48 %).

## ISOLEMENT SOCIAL

**15,2 % ressentent un sentiment d'isolement**.

■ Il est démontré que le **sentiment d'isolement entraîne 2 fois plus de risque de développer du stress** ( $p < 0,01$ ).

Il paraît alors essentiel de **favoriser l'accès au sport et à la vie sociale** des étudiant·e·s par l'allègement des emplois du temps et un meilleur accès aux services universitaires.

# VÉCU DES ÉTUDIANT·E·S AU COURS DE LA FORMATION (1)

Alors que **84 % des ESF se sentent stressé·e·s plusieurs fois** par jours, semaines, voire mois, **31,5 % décrivent une augmentation de cet état** de stress depuis l'entrée dans la formation.

Entre discriminations et traitements inégalitaires, les étudiant·e·s sages-femmes subissent des traitements favorisant cet état de stress.

**9,6 %** des ESF décrivent avoir **subi des discriminations**, dont 70 % parce qu'il·elle·s étaient étudiant·e·s.

**35,3 %** des ESF ont été **témoins de situation de discriminations** (origine, genre, orientation sexuelle, physique, ...).



L'exposition à des violences durant le cursus est associée à une **dégradation de la santé mentale** des étudiant·e·s victimes et plus d'idées suicidaires (cf. ANESF. *Enquête Santé Mentale*, 2024).

# VÉCU DES ÉTUDIANT·E·S AU COURS DE LA FORMATION (2)

## EN STAGE

**55 %** des ESF ont subi de la **maltraitance** en stage et **2,8 %** décrivent avoir subi des **violences sexistes et sexuelles** lors de ces stages.

Même si une diminution par rapport à 2023 (61 %) est à relever, ce chiffre reste quand même élevé et **concerne plus de la moitié des ESF**.

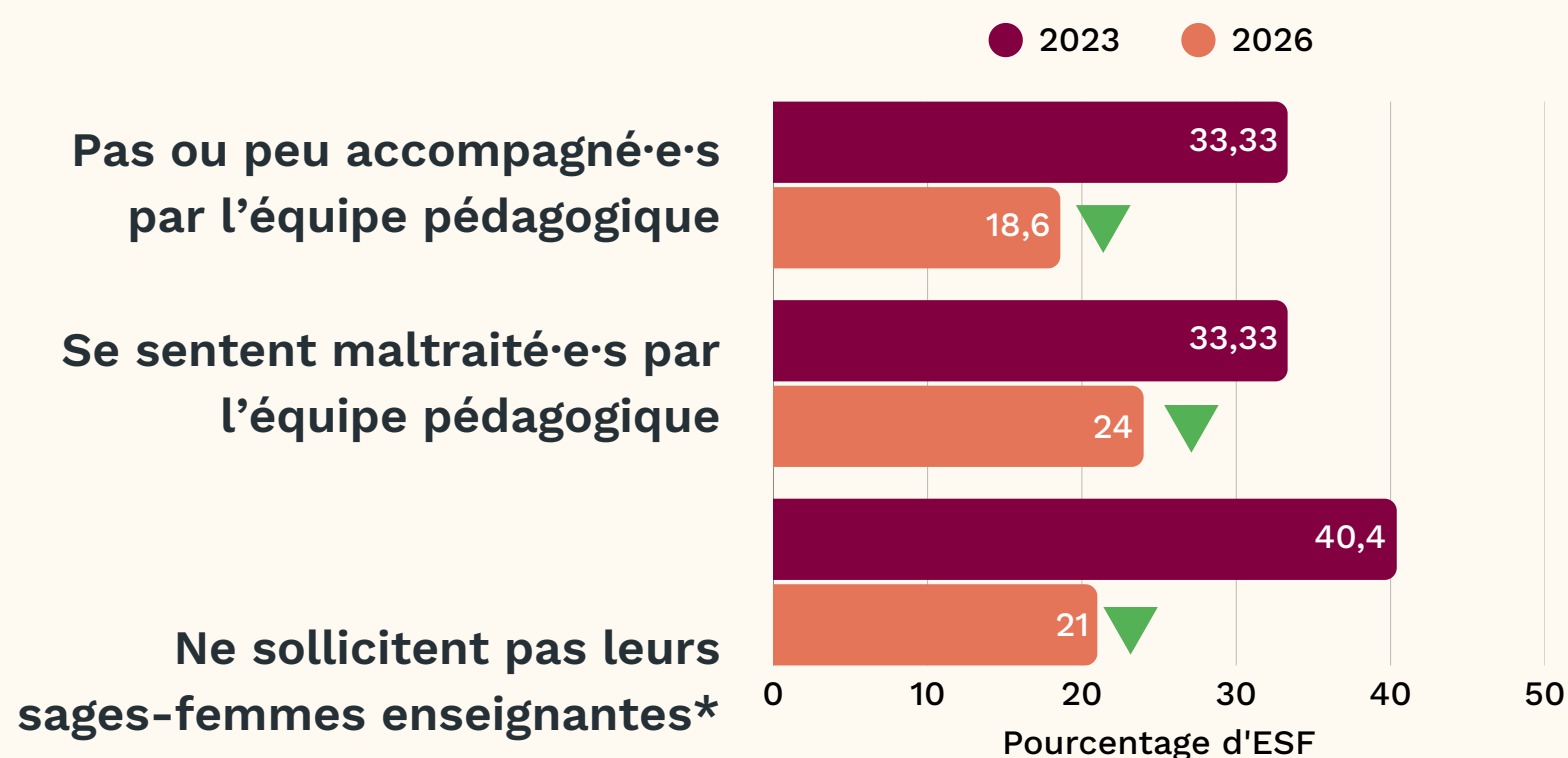
Les **bilans de stages** étant effectués systématiquement pour **56,5 %** des ESF, cela ne permet pas d'avoir un réel retour sur le stage et d'améliorer le vécu par la suite.

**6,4 %** des ESF décrivent n'avoir **aucun espace pour exprimer leur vécu de stage**.

# VÉCU DES ÉTUDIANT·E·S AU COURS DE LA FORMATION (3)

## RELATIONS AVEC LES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES

En 2023 c'était **84,6 %** des ESF qui avait un·e **référent·e pédagogique**. Aujourd'hui cela concerne presque **90 %** des ESF.



Cela témoigne d'une volonté d'un **véritable accompagnement** et travail des équipes pédagogiques à l'accompagnement et à la **contribution au bien-être des ESF**.

Par rapport à la formation et aux stages, sources de stress importants, il est capital de proposer des **accompagnements individuels et personnalisés**. Les situations de discriminations et de maltraitances sont **intolérables** et doivent cesser avec des **dispositifs de signalement**.

# NIVEAU DE VIE MATÉRIEL & SITUATION FINANCIÈRE DES ESF (1)

La formation de sage-femme engendre une **précarité accrue** pour les ESF :

**28 %** des ESF considèrent leur **situation financière comme mauvaise à très mauvaise.**

**95 %** des ESF sont **dépendant·e·s ou partiellement dépendant·e·s financièrement.**

Cette précarité est engendrée par de nombreux frais :

**174 €** de **frais de transports** pour se rendre en stage (cf. ANESF. *Enquête logements-transports. 2026.*)  
**PAR MOIS\***

**168 €** de **frais complémentaires et illégaux** pour l'achat de matériel spécifique à la formation et, pour certain·e·s, pour l'achat et l'entretien des tenues de stages (cf. ANESF. *Coût de la rentrée. 2025.*)

# NIVEAU DE VIE MATÉRIEL & SITUATION FINANCIÈRE DES ESF (2)

Les frais sont peu compensés par des indemnités et, ce, uniquement à partir de la quatrième année.

■ Indemnités de transports = **130 €/mois** ;

■ Rémunération < **2,80 € brut/heure**.

Face à cette situation, **26,8 %** des ESF exercent une **activité rémunérée en parallèle de leur formation**, dont **37,2 %** la considèrent comme **nécessaire**.

La situation financière est un facteur clé jouant sur le **stress des étudiant·e·s** avec un lien significatif entre une mauvaise à très mauvaise situation financière et l'**état de stress au cours des études** ( $p < 0,01$ ).

## L'ANESF DEMANDE

L'ANESF demande aux différents établissements de formation qui pratiquent les frais complémentaires d'**arrêter immédiatement d'imposer ces frais illégaux** aux ESF, afin de respecter la loi et de réduire la précarité étudiante.

L'ANESF demande aussi une revalorisation du **statut d'étudiant·e hospitalier·ère**, l'**indemnisation des frais kilométriques** à frais réel et dès le premier cycle ainsi qu'une **réforme globale du système de bourses** afin de permettre à tou·te·s de vivre décemment leurs études.

# UN ENJEU D'ATTRACTIVITÉ (1)

Après plusieurs années à essayer de lutter contre les places vacantes, la formation de sage-femme connaît un **nouvel essor d'attractivité** :

■ **2022** : **20 %** de places vacantes.

■ **2025** : **4,5 %** de places vacantes.

Les **conditions** des études de sage-femme et le **mal-être** des étudiant·e·s représentent une des causes principales du manque d'attractivité de la formation.

## AUJOURD'HUI

**27,1 %** des ESF envisagent d'**arrêter leurs études**.

**16,7 %** des ESF envisagent de **suspendre leurs études**.

**14 %** des ESF considèrent que la **formation ne permet pas de s'épanouir**.

**16 %** des ESF envisagent une **durée d'exercice de moins de 15 ans**.

## UN ENJEU D'ATTRACTIVITÉ (2)

L'**état de stress** et la **maltraitance en stage** participent à ces ressentis.

- Le stress pendant les études entraîne **2 fois plus de risques d'envisager une durée d'exercice inférieur à 15 ans** après le diplôme ( $p < 0,01$ ).
- La maltraitance en stage pendant les études entraîne **2 fois plus de risques d'envisager une durée d'exercice inférieur à 15 ans** après le diplôme ( $p < 0,01$ ).

Ces chiffres découlent du **mal-être** subi notamment lors des stages en hospitalier. Ils sont le reflet du **manque de formation des professionnel·le·s** concernant l'encadrement des étudiant·e·s.

Il est donc urgent de mettre en place un statut de **maître de stage universitaire** garantissant un meilleur accompagnement des étudiant·e·s en stage et ceci pas seulement en libéral mais également en hospitalier.

Malgré cela près de **98 %** des ESF sont **fier·e·s d'être en sage-femme**. Cela prouve une passion et un intérêt pour la profession qui ne s'essouffle pas, au contraire, mais qui a été mise à mal par les conditions de vie, de travail et d'études.

La Loi Chapelier du 25 janvier 2023, réformant la formation de sage-femme et créant un troisième cycle, a participé à l'**évolution de son attractivité** par la délivrance d'un **doctorat en sciences maïeutiques**, revalorisant en partie la profession.

# FOCUS SUR LE PREMIER CYCLE (1)



Les étudiant·e·s bénéficiant de la réforme terminent actuellement le premier cycle. Les **changements** concernant le vécu de la formation sont alors **visibles et comparables** avec les étudiant·e·s étant en premier cycle lors de l'enquête de 2023.

Malgré la volonté d'harmoniser la charge de travail au cours des différentes années d'études ainsi que d'améliorer le bien-être des étudiant·e·s, **certains chiffres alarmants persistent :**

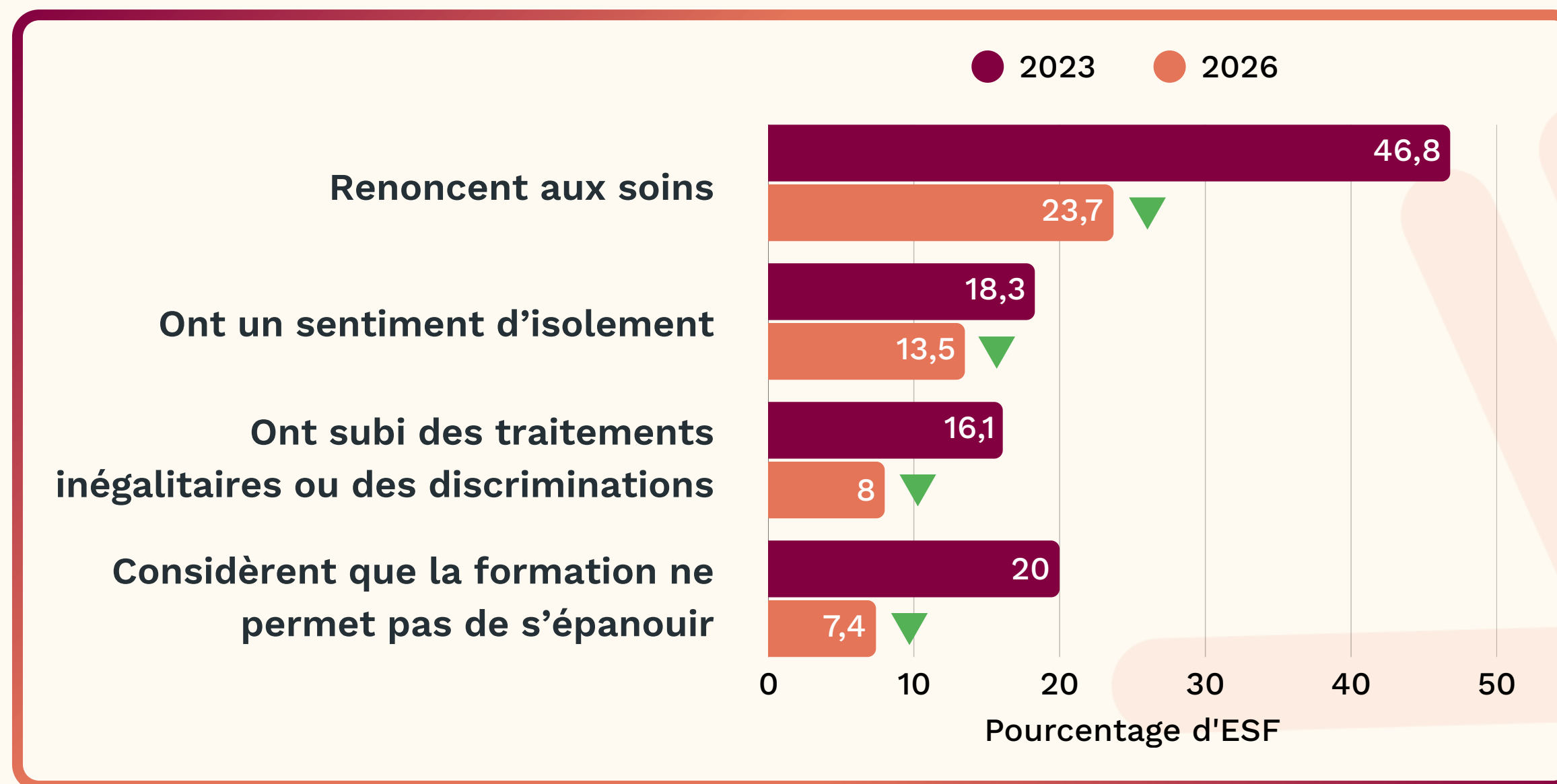
**79,4 %** des ESF de premier cycle décrivent un **état de stress persistant** depuis leur entrée en formation. Ce pourcentage en 2023 était de **74,2 %**.

**47,5 %** des ESF sont **peu ou pas satisfait·e·s de leur sommeil**.

**42,4 %** ont subi de la **maltraitance en stage**.

# FOCUS SUR LE PREMIER CYCLE (2)

## LES AMÉLIORATIONS À NOTER





# CONCLUSION (1)

L'enquête bien-être 2026 de l'ANESF dresse un **tableau contrasté** de la situation des étudiant·e·s sages-femmes. **Des progrès réels sont à saluer**, meilleur accompagnement pédagogique, réduction des renoncements aux soins, regain d'attractivité de la formation, mais de nombreux signaux restent préoccupants.

Néanmoins, la **maltraitance en stage**, qui touche encore 55 % des étudiant·e·s, le **stress chronique** vécu par 84 % d'entre elles·eux, et une **précarité financière structurelle** continuent de peser lourdement sur leurs quotidiens et sur leurs projections dans la profession.

Ces conditions fragilisent l'avenir d'une filière pourtant portée par une passion intacte : près de **98 % des étudiant·e·s restent fier·e·s de leur formation.**

Les leviers d'action sont identifiés :

- 1. Mettre fin aux frais illégaux** imposés par certains établissements ;
- 2. Revaloriser le statut d'étudiant·e hospitalier·ère** ;
- 3. Créer un vrai statut de maître de stage en milieu hospitalier** ;
- 4. Renforcer les dispositifs de signalement des violences et discriminations.**



## CONCLUSION (2)

Les discriminations, traitements inégalitaires subies ainsi que la maltraitance en stage **ne sont pas acceptables** et **doivent impérativement cesser**. Depuis de nombreuses années, la maltraitance en stage, justifiée au titre de la difficulté de l'exercice de la profession, est institutionnalisée et répétée par les sages-femmes encadrantes. La **fin de ce cercle vicieux** doit être signée afin de former au mieux les futur·e·s sages-femmes.

**L'enjeu est clair : préserver la santé de celles et ceux qui demain prendront soin des patientes.**

## 1. POPULATION

Tous·tes les étudiant·e·s sages-femmes de France (hexagone et DROM), qu'ils ou elles soient en cours, en arrêt, en suspension d'études, en césure, sont invité·e·s à participer à notre enquête.

## 2. MATÉRIEL ET MÉTHODE

Est décrite dans cette enquête la vie quotidienne des étudiant·e·s sages-femmes à travers leurs caractéristiques individuelles, leur niveau de vie matériel et leur état de santé déclaré.

## 3. OUTIL D'ENQUÊTE

Les étudiant·e·s ont été sollicité·e·s à participer par l'intermédiaire d'un questionnaire. Il comprend 80 questions réparties en 5 parties :

- les caractéristiques de l'étudiant·e détaillant l'année de promotion, l'âge, la ville de l'établissement de formation de sage-femme, et les personnes à charge ;
- le niveau de vie matérielle détaillant le recours à des aides financières, l'activité rémunérée, la qualité de vie financière et l'indépendance financière ;

- la santé détaillant la perception de la santé, l'isolement, l'activité physique et extra-scolaire, le sommeil ;
- l'éco-anxiété détaillant la notion d'éco-anxiété, l'impact des changements environnementaux, des informations environnementales dans les médias et des préoccupations environnementales sur le bien-être ;
- le vécu de la formation détaillant le stress de la formation, les relations avec l'équipe pédagogique et en terrain de stage, les sentiments de soutien ou de mise à l'écart, le vécu de discriminations et/ou de traitements inégaux.

### [Enquête Bien-Être 2026](#)

## 4. DIFFUSION DE L'ENQUÊTE

Le questionnaire est réalisé sur le support [GoogleForms](#), et diffusé via voie électronique du 8 février au 1er avril inclus de deux façons : à la fois via les adresses mails des administrateur·rice·s de notre réseau et également sur les réseaux sociaux : page Facebook de l'ANESF, Instagram. Une demande sera faite aux différents établissements afin de communiquer auprès des étudiant·e·s sages-femmes.

## 5. STRATÉGIE D'ANALYSE

Une analyse par ville sera réalisée afin de produire un document interne à destination de chaque établissement de formation.

### 5.1. Partie descriptive

Une première analyse est réalisée question par question avec le logiciel Excel.

### 5.2. Partie analytique

Ensuite des croisements de données sont calculés :

- l'année d'étude par rapport à l'état de santé et l'isolement ;
- la satisfaction du sommeil par rapport à l'état de santé et la durée du sommeil ;
- l'état de stress par rapport à l'année d'étude, la maltraitance en stage et au sein de l'établissement de formation, le fait d'avoir été victime de traitement inégalitaire ou discriminatoire au sein de la formation, la relation avec l'équipe pédagogique, l'état de santé, la satisfaction du sommeil, l'isolement, l'épanouissement, durée d'exercice envisagée ;
- l'envie d'arrêter les études par rapport à la durée d'exercice ;

- La maltraitance en stage par rapport à la durée d'exercice envisagée.

Pour cela, nous procédons à des tests de Chi-2 pour tester la significativité (via le site <https://biostatgv.sentiweb.fr/?module=tests/chideux>). Pour les liens significatifs, des Odds ratio ont par la suite été calculés. Le risque  $\alpha$  pour montrer une différence a été fixé à 1 %.

### 5.3. Stratégie d'analyse des données qualitatives

Concernant les données de type qualitatives, à savoir les commentaires remplis sous l'option "Autre", qui laisse la possibilité à l'étudiant de d'exprimer, et surtout les 4 questions qui sont ouvertes pour des commentaires à expression libre et qui génèrent 77 pages de commentaires.



# MÉTHODOLOGIE (3)

## 6. UTILISATION DES DONNÉES

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Kyra Braze, Vice-Présidente chargée des Affaires Sociales, pour analyse afin de réaliser l'Enquête Bien-Être. Les données sont anonymes et conservées pendant 2 ans. La CNIL est applicable et tout participant·e peut contacter la personne responsable afin d'accéder à ces données pour demander leur effacement, les rectifier ou exercer son droit à la limitation du traitement de ses données. Le site [cnil.fr](http://cnil.fr) est consultable pour plus d'informations sur ses droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données dans ce dispositif, les répondant·e·s étaient invité·e·s à contacter [affairesociales@anesf.com](mailto:affairesociales@anesf.com) ou par téléphone au 0647333541.



# NOUS CONTACTER



**Leïla Jamin**

Porte-parole

**06 46 68 58 62**

**[porteparole@anesf.com](mailto:porteparole@anesf.com)**

